



La lettre d'information

UES SFR 2 NOVEMBRE 2020

CONFINEMENT, LE RETOUR

Face à la forte accélération de l'épidémie de Covid-19 en France, Emmanuel Macron a annoncé qu'il fallait "*aller plus loin*" que le couvre-feu du 17 octobre avec **la mise en place d'un confinement sur tout le territoire national**. Il est entré en vigueur ce vendredi 30 octobre et durera au moins jusqu'au 1^{er} décembre.

Depuis le début de cette crise inédite **la CFTC alerte et demande** à la direction de prendre sa part dans les moyens à déployer pour limiter la diffusion du virus et protéger les salariés en permettant notamment :

- Le télétravail à 100% pour toutes celles et ceux qui le souhaitent tout en conservant le lien humain.
- La tenue de toutes les réunions à distance.

Suite aux dernières interventions du gouvernement, **force est de constater que nos demandes étaient réalistes et justifiées**, la Direction ayant annoncé comme principales mesures :

- Le TAD à 100% pour les collaborateurs dont l'activité le permet et l'aménagement du temps de présence en entreprise pour ceux qui ne peuvent y avoir recours.
- La continuité de l'activité sans dégradation.
- L'ouverture d'un seul Restaurant Inter Entreprises sur Balard avec un 2^{ème} si cela s'avère nécessaire.
- Qu'il n'y aura pas de chômage partiel à ce stade.
- Que les attestations employeur seront fournies aux salariés concernés au plus tard ce lundi.
- Que pour les tickets restaurants le dispositif en place est reconduit (pas de TR en TADO).

Comme nous l'avions évoqué, dénoncé à plusieurs reprises par courriel à la Direction ainsi que dans toutes les instances : Il n'est pas pensable de retirer les avantages aux salariés comme les différentes subventions au frais de repas dans le cadre du télétravail durant la crise sanitaire.

Ce sujet est d'une grande importance et ne doit pas être relégué au second plan, la CFTC demande sans délais, la réattribution des Tickets Restaurants, primes de panier et subventions RIE (Restaurants Inter Entreprises) pour les salariés en TAD liée à la crise sanitaire.

Pour le prochain Comité Social et Economique Central (CSEC) du 4 et 5 Novembre la Direction a mis à l'ordre du jour la dénonciation de l'usage de la prime de compensation de la participation.

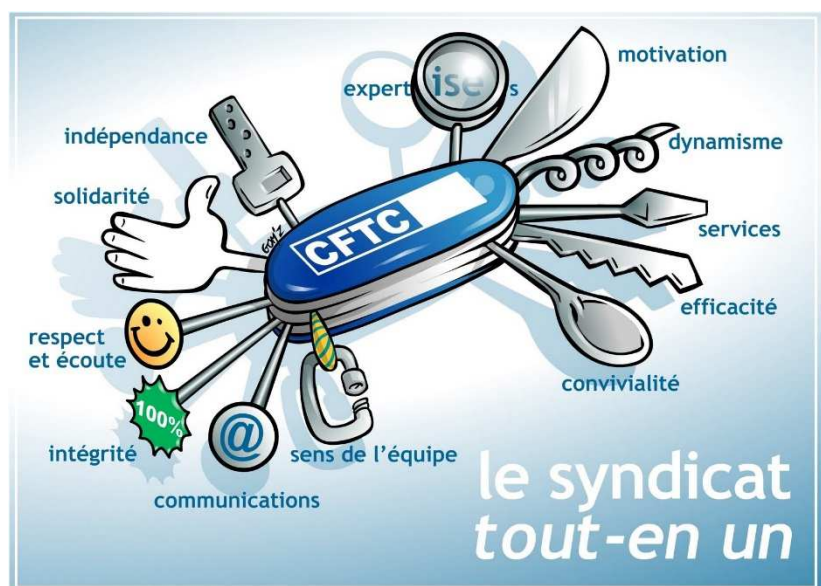
Ce qui va lui permettre si elle le souhaite de ne plus verser de primes exceptionnelles aux salariés des sociétés ne dégageant pas de réserve spéciale de participation (RSP) pour les prochains exercices.

C'est pourquoi la **CFTC** réitère sa demande de mise en place **d'un accord groupe de participation aux bénéficiaires qui permettra enfin de rayer les inégalités entre tous les salariés comme ce qui a été fait pour l'interressement depuis deux ans.**

Cette semaine, la Direction adressera une communication :

- Sur l'application « Tous Anti Covid » à télécharger au choix de chacun.
- Une spécifique pour les managers, les informant que la date de fin pour les entretiens pro sera au 15 décembre et non le 30 novembre.
- Un rappel sur les bonnes pratiques (Exemple : pas de call entre 8h et 9h et 16h et 17H pour que les collaborateurs puissent accompagner et aller chercher leurs enfants à l'école, avoir une attention particulière sur l'isolement professionnel des collaborateurs, etc...).

La **CFTC** défend les intérêts de l'ensemble des collaborateurs du groupe, le partage et l'égalité pour tous.
Venez rejoindre l'équipe CFTC.



VOS CONTACTS

Chantal AUDIFAX, Linda BENALI, Salima BOUAZA, Philippe BOURDELIN, Jean Louis ETTINGER, Xavier FAURE, Franck GUEDE, Laurent HACKENHEIMER, Laurianne HORLAVILLE, Vincent LEDROLE, Jocelyne MULLER, Tlenda NACER, Cécilia PEREIRA, Sofiane REKKAB, Jean ROLLAND, Ramata SY, Francky TABUTEAU, Marius TIMOFTE.